



Plan de mesures

vieillir — 2030

Table des matières

Avant-propos	3
--------------	---

Axe 1: Renforcer l'accessibilité aux prestations socio-sanitaires pour les seniors et leurs proches	5
→ Optimiser l'accès, les connaissances et l'information sur les prestations socio-sanitaires	
→ Adapter l'offre de prestations et de prises en soins aux besoins spécifiques et complexes des seniors	
→ Promouvoir un accès équitable aux prestations socio-sanitaires et lutter contre la pauvreté des seniors	

Axe 2: Transitions, fin de vie et personnes proches aidantes: renforcer l'accompagnement	6
→ Faciliter et accompagner les différentes transitions	
→ Mieux accompagner la fin de vie	
→ Valoriser les contributions des proches aidant-e-s	

Axe 3: Valoriser la participation, les liens sociaux et lutter contre l'âgisme	8
→ Promouvoir l'intergénérationnel et les échanges entre seniors	
→ Valoriser les seniors et lutter contre l'âgisme	
→ Favoriser la participation des seniors	

Axe 4: Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement	9
→ Respecter l'autonomie et l'autodétermination	
→ Développer la prévention et la promotion de la santé	
→ Prévenir les violences et les prendre en charge	

Axe 5: Proposer des environnements de vie diversifiés soutenant un vieillissement en santé	11
→ Promouvoir des habitats adaptés aux parcours de vie	
→ Favoriser les évolutions du cadre de vie et la mobilité	

Axe 6: Gouvernance, qualité, économicité, et sécurité des prestations	13
→ Mettre en place une gouvernance pour le déploiement de Vieillir2030	
→ Veiller à la qualité des prestations et développer la formation du personnel socio-sanitaire	
→ Promouvoir le partenariat avec les seniors et coordonner le travail interprofessionnel	

Ce document présente le plan de mesures de la politique de la vieillesse du Canton de Vaud, appelée Vieillir2030. Cette dernière est déployée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) dès 2024 autour des six axes suivants :

- 1 Renforcer l'accessibilité aux prestations socio-sanitaires pour les seniors et leurs proches
- 2 Transitions, fin de vie et personnes proches aidantes : renforcer l'accompagnement
- 3 Valoriser la participation, les liens sociaux et lutter contre l'âgisme
- 4 Favoriser l'autonomie et la dignité dans le vieillissement
- 5 Proposer des environnements de vie diversifiés soutenant un vieillissement en santé
- 6 Gouvernance, qualité, économicité, et sécurité des prestations.

Vieillir2030 se structure à travers 62 lignes directrices qui posent les principaux objectifs de cette politique. Les 76 mesures présentées dans ce document constituent quant à elles des intentions concrètes pour améliorer la qualité de vie des seniors du canton et les prestations socio-sanitaires qui leur sont destinées. Enfin, à la suite d'un appel à projets, près de 40 projets pilotes ont été retenus pour tester des idées novatrices.

Les mesures contenues dans ce document sont issues d'une démarche participative ayant impliqué environ 300 membres des organisations représentant les intérêts des personnes âgées ou fournissant des prestations pour ces dernières, des expert·e·s métiers et des seniors eux-mêmes. Elle s'est basée sur un diagnostic de l'offre des prestations et besoins futurs des seniors du canton, conduit par le DSAS avec une centaine de personnes. Par la suite, des propositions de mesures ont été récoltées lors d'ateliers organisés dans le cadre d'une table ronde qui a eu lieu en novembre 2021. Le présent plan de mesures est issu de ce processus qui a fait l'objet de larges consultations auprès des organes de projet de Vieillir2030, notamment le Comité de pilotage et le groupe d'accompagnement ainsi que des expert·e·s des différents secteurs de la politique de la vieillesse, de la santé et du social.

Une coordination interne au DSAS a été instaurée afin de planifier les mesures et sélectionner les services et expert·e·s métier en charge de leur implémentation. Le Comité stratégique Vieillir2030 présidé par la Cheffe du DSAS validera cette planification chaque année et effectuera également le monitoring de la mise en œuvre des mesures.

Il importe de souligner que les mesures ne sont pas toutes de nature identique: alors que certaines se réaliseront sous forme d'études ou de projets bien délimités dans le temps, d'autres nécessitent davantage de travaux conceptuels et de planification et devront parfois encore être soumises à des validations administratives et politiques de caractères différents. Par ailleurs, la formulation de ces mesures n'est pas uniforme car elle est le résultat d'une démarche participative et nous avons souhaité rester fidèle au vocabulaire employé par les participant·e·s.

Ce plan de mesures n'est donc pas gravé dans le marbre et se veut évolutif. Aussi, sa concrétisation se fera dans le cadre d'une démarche agile dès 2024 et s'étalera sur les deux prochaines législatures. Certaines mesures seront probablement ajustées au moment de leur opérationnalisation puisque le champ de la politique de la vieillesse constitue un domaine dynamique et en constante évolution.

Ce document présente la priorisation des mesures au 1^{er} janvier 2024 sur une échelle de ① à ③. En fonction des ressources à disposition, 27 mesures ① pourront démarrer en 2024. Les priorités ② démarrent dès 2026 et les priorités ③ dès 2028 sous réserve de modifications.

→ Renforcer l'accessibilité aux prestations socio-sanitaires pour les seniors et leurs proches

1

Optimiser l'accès, les connaissances et l'information sur les prestations socio-sanitaires

- 1 →[Ⓐ] Assumer au niveau cantonal le rôle de coordination de l'information socio-sanitaire et favoriser les relais de l'information pour assurer l'accessibilité universelle de l'information socio-sanitaire et veiller à la distinction, si nécessaire, entre informations destinées aux usagères et usagers et leurs proches et informations destinées aux professionnels.
- 2 →[Ⓐ] Renforcer dans les 4 réseaux de santé des points locaux d'accueil, d'information et d'orientation pour toutes les questions liées au vieillissement.
- 3 [Ⓑ] Développer – avec Pro Senectute Vaud, les associations et organisations de seniors et les communes – la plateforme Internet Info Seniors Vaud vers un portail d'information à destination des seniors vaudois: y intégrer des contenus concernant la promotion de la santé et de la prévention ainsi que de l'information ciblée répondant à des besoins spécifiques (par exemple pour les non-voyants) et offrir aux régions et communes qui le souhaitent des espaces dédiés. L'accès des personnes allophones y est facilité.
Développer à terme une application pour smartphone qui offre les mêmes fonctionnalités.
- 4 [Ⓑ] Développer l'information socio-sanitaire à destination des seniors sur la page web du Canton de Vaud.
- 5 [Ⓑ] Lancer, en collaboration avec la Direction générale du numérique et des systèmes d'information, un groupe de travail afin d'améliorer l'accompagnement des seniors dans la transition numérique.

Adapter l'offre de prestations et de prises en soins aux besoins spécifiques et complexes des seniors

- 6 [Ⓑ] Identifier et soutenir les relais de l'information socio-sanitaire et socio-culturelle pour atteindre les groupes vulnérables dont notamment la population migrante.

Promouvoir un accès équitable aux prestations socio-sanitaires et lutter contre la pauvreté des seniors

- 7 →[Ⓐ] En collaboration avec les associations de terrain, tester des mesures visant à accompagner l'accès aux prestations d'accompagnement social, de santé et financières pour les seniors en situation de vulnérabilité sanitaire ou de précarité sociale.
- 8 [Ⓒ] Mieux comprendre les trajectoires des seniors vivant dans la précarité.
- 9 [Ⓑ] Mener une analyse qualitative et quantitative du recours et du non-recours aux prestations complémentaires AVS et proposer des mesures spécifiques visant à améliorer l'accès à ces dernières.

→ Transitions, fin de vie et personnes proches aidantes : renforcer l'accompagnement

2

Faciliter et accompagner les différentes transitions

- 10 ③ Soutenir des projets qui offrent des aides spécifiques visant à mieux vivre les transitions difficiles en lien avec l'avancée en âge (par exemple préparation à la retraite, meilleur usage des directives anticipées, préservation de la dignité, etc.).
- 11 ③ Déployer sur tout le territoire cantonal l'accompagnement des trajectoires en fin de vie coordonné par les réseaux de santé: identification précoce, mise en place de projets de soins anticipés, anticipation de crises, coordination des soins.

Mieux accompagner la fin de vie

- 12 ③ A travers une collaboration entre réseaux de santé, régions d'action sociale et l'AVASAD, développer l'offre de case management afin d'accompagner les seniors dans leur trajectoire sociale et de santé, et le cas échéant, les proches aidants, sur tout le territoire cantonal.
- 13 → ④ Dans chaque région, rendre accessible l'offre de soins palliatifs – à domicile et en logement protégé – par une meilleure articulation des prestations de premier recours, d'urgence et spécialisées, afin d'assurer des soins de base, infirmiers et médicaux 24/24h, avec les compétences requises en milieu institutionnel (EMS, ESE, EPSM, CMS, OSAD). Pour les patient·e·s ne pouvant pas être pris en charge à domicile, mais ne nécessitant pas une prise en charge hospitalière, tester un projet pilote de résidence palliative.
- 14 ③ Augmenter la part du personnel socio-sanitaire ainsi que des médecins de premier recours formés et sensibilisés aux soins palliatifs.
- 15 ③ Reconnaître davantage dans les tarifs les tarifs socio-hôteliers (SOHO), les soins palliatifs accomplis par l'ensemble du personnel des EMS et rédiger un plaidoyer pour sa reconnaissance au sein de la LAMal.
- 16 ③ Concernant les résident·e·s en EMS, encourager l'instauration de rituels de commémoration ouverts aux résident·e·s et à l'ensemble du personnel lors des décès.
- 17 ③ Promouvoir les formations et informations accessibles à toutes et tous (palliaphone, Dernier secours, « Café mortel », « Tiroir de la mort », événement « Les couleurs de la mort »), notamment aux familles, sur la fin de vie et la mort.

2

Valoriser les contributions des proches aidant·e·s

- 18 →[Ⓐ] Améliorer l'accessibilité des offres de relève pour les proches aidant·e·s et augmenter la relève pour la nuit et les week-ends.
- 19 [Ⓑ] Étudier la possibilité de soutiens financiers pour les proches aidant·e·s par une comparaison des modèles existants en Suisse.
- 20 [Ⓑ] Tester une offre de médiation entre proches, par exemple dans le cadre des consultations psychologiques pour proches aidant·e·s.
- 21 [Ⓒ] Proposer aux faitières des employeurs un projet de collaboration pour développer des mesures d'accompagnement pour les proches aidant·e·s actives professionnellement (ex: disposer d'une personne de référence au sein de l'entreprise, former les cadres au sein des entreprises, etc.).
- 22 →[Ⓐ] Mener une étude prospective concernant le nombre, les besoins et les ressources des proches aidant·e·s de demain (notamment des proches aidant·e·s vieillissant·e·s) et développer des mesures pour y répondre.

Promouvoir l'intergénérationnel et les échanges entre seniors

- 23 →[Ⓐ] En collaboration avec les communes et la Fondation Leenaards, faire connaître les bonnes pratiques en termes de projets intergénérationnels et de participation locale des seniors et soutenir leur diffusion et réplique. Intégrer une analyse des communautés bienveillantes (caring communities) avec une composante intergénérationnelle.
- 24 [Ⓑ] Soutenir des initiatives favorisant les liens sociaux entre seniors ainsi qu'entre les générations susceptibles d'avoir un impact positif sur la solidarité sociale.

Valoriser les seniors et lutter contre l'âgisme

- 25 [Ⓑ] Appliquer les recommandations du rapport mondial sur l'âgisme en réalisant une étude cantonale pour explorer les discriminations auxquelles font face les seniors et élaborer des recommandations concrètes visant à les réduire.
- 26 [Ⓑ] Soutenir des projets artistiques, culturels, pédagogiques ou des événements visant à valoriser les seniors et lutter contre l'âgisme (ex: événement ou communication autour de la journée de la personne âgée le 1^{er} octobre, table ronde, Assises, portraits), en lien avec les recommandations du rapport mondial sur l'âgisme.

Favoriser la participation des seniors

- 27 [Ⓒ] Valoriser le travail bénévole des seniors par le soutien à des mesures concrètes proposées par les acteurs institutionnels (ex: événement/journée de bénévoles, formation, défraiement, etc.).
- 28 [Ⓒ] Améliorer l'accès à l'activité bénévole de différents groupes peu représentés dans ce champ, dont les groupes migrants.
- 29 [Ⓒ] Soutenir des projets qui permettent aux seniors, notamment vulnérables, de participer davantage à la vie sociale, notamment à travers différentes formes de bénévolat.
- 30 [Ⓑ] Soutenir l'offre de formation par et pour les seniors, toute offre qui facilite leur intégration et leur vie sociale, et la valoriser.

4

Respecter l'autonomie et l'autodétermination

- 31 © Promouvoir l'information sur les droits des seniors et de leurs proches et les offres de conseils juridiques existantes.
- 32 ⑥ Renforcer, dans la pratique des soins destinés aux seniors, les soins de réhabilitation des capacités physiques en se basant sur les ressources propres. Dans cette optique, favoriser l'approche du «reablement» pour des seniors fragiles vivant à domicile.
- 33 © Inciter les professionnels des différents lieux de vie et de soins à renforcer les actions favorisant l'expression des souhaits et attentes des seniors (ex : promouvoir le respect des projets d'accompagnement individualisés, adapter les activités socio-culturelles de la personne, inciter la création de commissions de résident·e·s et de proches, inciter à rédiger les directives anticipées et les projets de soins, etc.) et reconnaître davantage ces activités dans les modèles de financement.
- 34 © S'assurer de la mise en place d'un système de contrôle du respect de l'autonomie des seniors par les lieux de vie et de soins eux-mêmes (audits internes et croisés, indicateurs spécifiques à relever, etc.).
- 35 © Proposer un projet de collaboration entre la DGCS et la DGS et le service des curatelles et tutelles professionnelles pour renforcer les compétences des curatrices et curateurs en matière de soutien et de renforcement des ressources en autonomie des personnes sous mandat de protection.
- 36 ⑥ Inciter les lieux de vie et les institutions de soins à développer un environnement de vie et de soins favorisant l'expression des besoins intimes, affectifs et sexuels des résident·e·s et patient·e·s (information à ce sujet lors de l'admission en EMS, personne de référence sur ces questions au sein des établissements et institutions, former le personnel, créer une charte qui engage l'établissement sur la thématique, etc.).
- 37 © Renforcer l'aspect de l'autonomie des seniors dans les formations continues (supervision) destinées au personnel socio-sanitaire des EMS et des soins à domicile.
- 38 ⑥ Accompagner et réfléchir à l'intérêt du déploiement de solutions technologiques innovantes dans les lieux de vie et de soins.

4

Développer la prévention et la promotion de la santé

- 39 →[Ⓐ] Poursuivre et développer le programme cantonal d'activité physique et alimentation (PAC).
- 40 [Ⓑ] Renforcer les mesures de promotion de la santé mentale spécifiques aux seniors dans le cadre du futur plan de santé mentale.
- 41 [Ⓑ] Soutenir et promouvoir des projets et mesures visant à renforcer les compétences en santé des seniors (éducation thérapeutique, compétences numériques, etc.).
- 42 [Ⓑ] Soutenir le développement des approches communautaires de prévention et promotion de la santé (ex: communes en santé, environnements favorables à la santé, démarches participatives, etc.).
- 43 [Ⓑ] Mettre un accent spécifique sur les proches aidant-e-s dans les activités de prévention et de promotion de la santé.
- 44 →[Ⓐ] Renforcer les mesures de prévention et promotion de la santé à domicile (ex: case manager, agir sur l'environnement des seniors, etc.).
- 45 [Ⓑ] Favoriser l'activité physique des seniors vivant en EMS. À ce titre, il s'agira de former des collaborateurs-trices dans les EMS chargé-e-s de développer l'activité physique dans tous les domaines de vie et pour tous les bénéficiaires.
- 46 [Ⓒ] Concevoir un projet pilote de prévention et promotion de la santé concernant les personnes en situation de surdit .

Pr venir les violences et les prendre en charge

- 47 →[Ⓐ] R aliser une  tude globale sur la pr valence des diff rents types de maltraitance envers les seniors et des offres de soutien qui existent. Soutenir   cet  gard le module compl mentaire vaudois au projet national de recherche appliqu e: « Pr vention de la violence dans les couples  g s (VCA):  tude et d veloppement de mat riel de sensibilisation » (2022-2024). En fonction des recommandations de l' tude:
 - renforcer et promouvoir l'information sur les d marches   entreprendre dans les situations de maltraitance (brochure, site web, etc.).
 - promouvoir et d velopper des outils   l'intention des professionnels afin d'am liorer la d tection des situations probl matiques (brochure, formation, etc.) et l'orientation vers des sp cialistes.

→ Proposer des environnements de vie diversifiés soutenant un vieillissement en santé

5

Promouvoir des habitats adaptés aux parcours de vie

- 48 →[Ⓐ] Réaliser une étude et analyse sur:
- les modèles d'habitat pour seniors au niveau intercantonal et international.
 - évaluer les études existantes et les projets pilotes en cours dans d'autres cantons concernant des modèles d'échange d'appartements dans le but d'optimiser la redistribution des habitations entre générations.
 - les besoins et souhaits en termes d'habitat, d'accompagnement et de soins au grand âge auprès de la population active et des seniors d'aujourd'hui (en y incluant des migrant·e·s, des personnes en situation de handicap et la population LGBTIQ+).
 - les normes et directives cantonales en fonction des éléments ci-dessus.
- 49 →[Ⓐ] Sur la base des travaux réalisés dans le cadre de la mesure 48, soutenir et promouvoir des projets pilotes proposant et testant de nouvelles formes de logement individuel ou institutionnel pour seniors.
- 50 [Ⓑ] Œuvrer avec les communes pour le respect strict des normes SIA 500 dans les nouvelles constructions.
- Étudier la possibilité d'augmenter le champ d'action de l'Association VAudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH).
- 51 Afin d'encourager le maintien à domicile du plus grand nombre, développer des mesures d'accompagnement social et des pratiques de soins sous forme de projets pilotes, notamment:
- [Ⓐ] - développer un projet pilote de visite préventive à domicile.
 - [Ⓑ] - développer les activités des référent·e·s sociaux des LADA à la population du quartier.
 - [Ⓒ] - développer un projet de concierge social et/ou d'animation à domicile.
- Effectuer un bilan permettant notamment d'évaluer l'impact sur la qualité de vie de la personne et le renforcement de son maintien à domicile.
- 52 →[Ⓐ] Afin de renforcer le maintien à domicile:
- soutenir et sensibiliser les propriétaires à travers une offre de conseils et d'information au sujet des besoins des locataires vieillissants.
 - promouvoir l'adaptation du logement ordinaire à travers des incitations financières.
- 53 →[Ⓐ] Augmenter le nombre d'appartements protégés conventionnés en offrant une couverture équitable et adaptée aux besoins sur tout le canton par le biais de:
- la promotion et le soutien du rôle des communes.
 - la consolidation du dispositif légal.
 - le renforcement de l'information à la population et aux propriétaires.
 - l'accès facilité aux logements adaptés avec accompagnement (LADA).
 - le renforcement de l'intégration des logements adaptés avec accompagnement (LADA) dans le dispositif médicosocial.
 - l'adaptation et la protection de la terminologie (LADA).

5

-
- 54 →[Ⓐ] Pour garantir la plus grande adéquation possible entre l'offre et la demande voire les besoins d'habitats et de soins pour seniors, élargir la planification en offre médico-sociale au domaine des structures intermédiaires, des logements adaptés avec accompagnement (LADA) et logements privés ainsi qu'à celui d'autres formes d'habitats pour seniors.
 - 55 →[Ⓐ] Sur la base d'une analyse des prestations et structures existantes ainsi que des besoins émergents, développer l'offre et la mission des structures intermédiaires de type courts-séjours et CAT destinées aux personnes âgées.
 - 56 →[Ⓐ] Favoriser la construction/rénovation d'EMS avec des services et espaces ouverts à la population (locaux pour associations, tables d'hôtes, espaces pour projets intergénérationnels, etc.) et intégrés dans le tissu social (LADA, cabinets médicaux, lieux de rencontres de la population du quartier, jardins communautaires, etc.).
 - 57 →[Ⓐ] Réaliser les travaux d'adaptation des missions des structures intermédiaires et d'hébergement pour les personnes âgées (motion Vuillemin).

Favoriser les évolutions du cadre de vie et la mobilité

- 58 [Ⓑ] Réaliser – avec les associations de terrain – une évaluation des expériences de communautés bienveillantes et identifier l'impact spécifique de ces dernières sur les seniors.
- 59 →[Ⓐ] En collaboration avec les associations des communes, soutenir les communes intéressées à réaliser des diagnostics communautaires et partager les bonnes pratiques.
- 60 [Ⓑ] Proposer de tenir compte des besoins des seniors dans le plan directeur cantonal et évaluer les mesures possibles dans les communes.
- 61 [Ⓒ] Former les professionnels concernés par des activités de construction ou d'aménagement de lieux de vie et de soins aux besoins spécifiques des seniors souffrant de troubles cognitifs.
- 62 [Ⓑ] Coordonner les mesures concernant la mobilité des seniors avec celles qui seront développées par le Canton pour les personnes en situation de handicap.

6

Mettre en place une gouvernance pour le déploiement de Vieillir2030

- 63 →[Ⓐ] Construire un partenariat pérenne avec les associations des communes pour s'assurer qu'elles puissent être des actrices reconnues de la politique de la vieillesse (en travaillant notamment avec l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises) et agir en faveur d'un renforcement des liens intercommunaux en matière de politique de la vieillesse (ex: plateforme d'échange de bonnes pratiques, rencontres, etc.).
- 64 [Ⓑ] Renforcer le reporting santé-social en prenant en compte les principaux indicateurs relatifs au domaine des seniors et anticiper les besoins dans le domaine de la politique vieillesse de manière transverse santé-social.
- 65 →[Ⓐ] Créer sous forme de Conseil consultatif des seniors un groupe de seniors « experts », directement accompagné par le DSAS.

Veiller à la qualité des prestations et développer la formation du personnel socio-sanitaire

- 66 →[Ⓐ] Favoriser, faciliter et développer l'accès aux soins infirmiers et médicaux (via les médecins de famille, infirmier-ère praticien-ne spécialisé-e ou autres) sur tous les lieux de vie des personnes âgées.
- 67 →[Ⓐ] Intégrer dans le programme cantonal « InvestPro 2022-2030 » de la DGS un volet permettant de concrétiser les lignes directrices relatives aux conditions de travail, à la formation et à la fidélisation du personnel œuvrant dans le domaine des soins aux seniors.
- Dans ce cadre, répondre notamment aux besoins suivants:
- Augmenter le niveau de formation du personnel auxiliaire en favorisant les formations certifiantes du secondaire II (ASA, ASSC et ASE), y compris à travers la certification pour adultes (art. 32 OFPr.)
 - Développer et renforcer de nouveaux rôles et modèles de soins et d'accompagnement.
 - Renforcer la formation des médecins de famille pour la gériatrie et les résidents en EMS.
 - Garantir que l'exercice des professions concernées puisse se faire selon les règles de l'art et dans des conditions qui donnent envie de rester dans la profession.
- 68 →[Ⓐ] Concevoir un projet complémentaire et coordonné au programme cantonal « InvestPro » dédié aux conditions de travail et à la formation des professionnel-le-s du social œuvrant dans l'accompagnement des seniors. Dans le cadre de ce projet, il s'agira également de développer des scénarios d'avenir et d'analyser dans ce contexte la compatibilité de la dotation actuelle des EMS et des Structures d'accompagnement médico-sociales (SAMS) en personnel qualifié, en animation socio-culturelle et en éducation sociale avec les besoins futurs.
- 69 [Ⓑ] En collaboration avec AORIS (OrTra santé-social Vaud) réaliser une cartographie et une plateforme pour répertorier l'ensemble des formations initiales et continues (niveau secondaire II et tertiaire) socio-sanitaires proposées dans le domaine des seniors.

6

-
- 70 ⑥ Inviter les partenaires du terrain à développer des approches participatives d'évaluation des prestations et des lieux de soins et de vie (ex : enquêtes de satisfaction) et favoriser l'intégration des seniors et de leurs proches dans la conception des prestations (ex : colloque des résident·e·s). Inviter les partenaires de terrain à favoriser l'échange de bonnes pratiques dans ce domaine et l'instauration d'une nouvelle culture de collaboration avec les résident·e·s et les proches.
 - 71 ⑥ Soutenir des initiatives visant à développer des stratégies en faveur d'une médication juste et adaptée aux différents besoins des seniors (par exemple plan de médication partagé).
 - 72 ⑥ Soutenir des recherches-actions visant à améliorer la qualité des soins et plus généralement la qualité de vie des seniors.
 - 73 ⑥ Identifier les domaines clés où l'interprofessionnalité doit être développée et faire des propositions pour sa réalisation (ex : développement du travail social en cabinet de médecin de premier recours ou dans les soins à domicile, développement de formations santé-social, pas à pas +, etc.).

Promouvoir le partenariat avec les seniors et coordonner le travail interprofessionnel

- 74 ⑥ Soutenir des projets de coordination et de coopération interinstitutionnelle ou entre différents corps de métiers (ex : plan de soins partagé).
 - ④ Identifier des leviers permettant de valoriser et de reconnaître financièrement le temps destiné à la coordination des soins et au travail en réseau.
- 75 ⑥ Organiser au niveau régional des échanges réguliers entre les acteurs clés impliqués dans l'offre de prestation socio-sanitaire des seniors. Utiliser à cet effet prioritairement des réseaux et organes déjà existants. Mandater les réseaux de santé en collaboration avec les CSR pour élaborer des concepts et des projets pilotes.
- 76 → ④ Offrir au niveau cantonal, à intervalles réguliers, une conférence « Vieillesse » destinée aux professionnel·le·s et aux citoyen·ne·s sur une thématique actuelle dans le but de favoriser la mise en réseau et la coopération de tous les acteurs.